

34 AL 1
FONDS DU COMMISSARIAT DE POLICE DE MUNSTER
(1870-1915)

En 1870, seul le canton de Munster est dans le ressort du commissariat de police de Munster. A partir de 1872, ce dernier s'occupe également du canton de Wintzenheim. A partir du 1^{er} juin 1899, le lieu-dit Logelbach (à cheval sur les bans de Colmar et Wintzenheim) devient du ressort du commissariat de Colmar.

Comme tous les commissariats de police cantonaux, celui de Munster est supprimé en 1907. Un bureau de police des frontières continue à fonctionner.

34 AL 1/1	Registre d'inscription des condamnés à une peine de prison originaires du canton de Wintzenheim	1872-1875
------------------	---	-----------